



HAL
open science

La dialectique entre activités informelles et action de l'État dans la construction territoriale des grands espaces : le cas de l'orpillage dans l'intérieur de la Guyane française

François-Michel Le tourneau, Matthieu Noucher

► To cite this version:

François-Michel Le tourneau, Matthieu Noucher. La dialectique entre activités informelles et action de l'État dans la construction territoriale des grands espaces : le cas de l'orpillage dans l'intérieur de la Guyane française. *Cybergeo: Revue européenne de géographie / European journal of geography*, 2023, 10.4000/cybergeo.40484 . hal-04143780

HAL Id: hal-04143780

<https://hal.science/hal-04143780>

Submitted on 28 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

La dialectique entre activités informelles et action de l'État dans la construction territoriale des grands espaces : le cas de l'orpaillage dans l'intérieur de la Guyane française

An illustration of how informal activities and incomplete governmental control shape sparsely populated areas: the case of artisanal gold mining in French Guiana

Dialéctica entre actividades informales y acción del Estado en la construcción territorial de grandes espacios: el caso de la explotación artesanal de oro al interior de la Guayana Francesa

François-Michel Le Tourneau et Matthieu Noucher



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/cybergegeo/40484>

DOI : 10.4000/cybergegeo.40484

ISSN : 1278-3366

Éditeur

UMR 8504 Géographie-cités

Ce document vous est offert par Campus Condorcet



Référence électronique

François-Michel Le Tourneau et Matthieu Noucher, « La dialectique entre activités informelles et action de l'État dans la construction territoriale des grands espaces : le cas de l'orpaillage dans l'intérieur de la Guyane française », *Cybergegeo: European Journal of Geography* [En ligne], Espace, Société, Territoire, document 1051, mis en ligne le 09 juin 2023, consulté le 28 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/cybergegeo/40484> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cybergegeo.40484>

Ce document a été généré automatiquement le 10 juin 2023.



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0
<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

La dialectique entre activités informelles et action de l'État dans la construction territoriale des grands espaces : le cas de l'orpaillage dans l'intérieur de la Guyane française

An illustration of how informal activities and incomplete governmental control shape sparsely populated areas: the case of artisanal gold mining in French Guiana

Dialéctica entre actividades informales y acción del Estado en la construcción territorial de grandes espacios: el caso de la explotación artesanal de oro al interior de la Guayana Francesa

François-Michel Le Tourneau et Matthieu Noucher

- 1 Les grands espaces, ou régions faiblement peuplées, se distinguent par une série de caractéristiques spécifiques (Lonsdale, Holmes, 1981 ; Carson, Carson, 2014 ; Le Tourneau, 2020a, 2022), au sein desquelles se trouve un contrôle incomplet de la part des États dont elles dépendent. Cet état de fait ouvre des brèches pour des pratiques à la limite de la légalité, voire totalement illégales. Pour autant, ces activités sont aussi des instruments de pénétration économique et d'imprégnation culturelle. Elles permettent l'exploitation des ressources économiques et elles apportent des connaissances géographiques qui sont ensuite intégrées aux cartographies officielles et qui alimentent les imaginaires territoriaux. Elles sont parfois aussi des éléments précurseurs entraînant l'acquisition de territoires ou la formalisation des frontières (tout en jouant aussi de celles-ci quand elles deviennent plus claires). Elles vont même parfois jusqu'à créer des infrastructures qui seront reprises et utilisées officiellement

par la suite. En bref, bien qu'invisibles ou réprimées, les activités informelles influencent, directement ou indirectement, la construction officielle, symbolique comme matérielle, du territoire. De la contrebande pratiquée dans les montagnes européennes aux trafics dans le Sahel, les exemples de cette dialectique sont nombreux (Desplat, 2002 ; Aning, Amedzrator, 2014). Dans les Amériques, des activités comme celles des trappeurs se sont révélées cruciales pour l'extension de la colonisation européenne et, par la suite, pour la préfiguration de la conquête de l'Ouest par les États-Unis.

- 2 Le cas de l'orpillage dans l'intérieur de la Guyane française (Petot, 1986 ; Orru, 2001 ; Le Tourneau, 2020b, 2020c, 2021) est intéressant à considérer dans cette optique, car il s'agit d'une activité qui perdure encore aujourd'hui et qui continue d'échapper au contrôle étatique. Seule collectivité territoriale d'Outremer du continent sud-américain, la Guyane française recouvre 84 000 km², dont plus de 90 % sont couverts de forêt tropicale humide. Située au cœur du bouclier des Guyanes, les gisements de minerais métalliques y sont nombreux, en particulier les métaux précieux comme l'or. Depuis plus de 150 ans, l'administration française s'efforce de maîtriser l'intérieur de la Guyane et ses ressources, entretenant avec les orpailleurs une relation difficile. Si ceux-ci sont souvent pourchassés ou dissuadés, administrateurs et cartographes sont malgré tout obligés de reconnaître leur empreinte territoriale, par exemple en reprenant la toponymie qu'ils inventent ou en prenant acte des axes de communication qu'ils créent. En retour, les orpailleurs se glissent dans toutes les failles du contrôle étatique et utilisent parfois à leur profit des infrastructures officielles ou semi-officielles.
- 3 C'est ce jeu entre le contrôle formel du territoire et l'exploitation informelle des ressources, et sa contribution à l'exploration et à la gouvernance de l'intérieur de la Guyane, que nous voulons analyser dans cet article. Pour ce faire, nous fournissons dans un premier temps des éléments de contexte sur la Guyane et sur les théories des grands espaces, de manière à situer l'analyse que nous présentons. Dans un second temps, nous montrons la contribution de la dialectique entre l'exploitation informelle et/ou illégale et la construction de l'intérieur du territoire guyanais, dans ses frontières et dans son occupation. Dans un troisième temps, nous montrons comment la question des voies de communication et celle de la cartographie illustrent bien les chassés-croisés entre l'action de l'État et les activités informelles dans ce processus.
- 4 L'ensemble des éléments dont nous parlons se joue sur la toile de fond d'une occupation amérindienne ancienne, mais "oubliée". Comme l'avait pourtant déjà rappelé Jean-Marcel Hurault, la Guyane n'a rien d'une terre inoccupée, "*c'est plutôt un lieu où les traces de la présence et de l'activité humaines se mettent à disparaître*" (Hurault, 1972, p.92). Cet effacement est étroitement lié au discours européen sur l'Amazonie en général et sur la Guyane en particulier, qui caractérise cet espace par l'absence supposée de "civilisations" avant l'arrivée des Européens (Le Tourneau, 2019). De là découle l'idée que seules les activités économiques développées à partir de la "découverte" de ces régions les "développent" et participent de leur révélation (qui n'en est une qu'aux yeux des nouveaux venus). Si notre texte porte exclusivement sur le jeu entre activités informelles et contrôle étatique développé après l'arrivée des Français, il ne faut donc pas oublier que celui-ci ne s'inscrit pas sur une page vierge, mais qu'au contraire il a contribué à dissimuler une présence amérindienne volontairement ignorée.

L'or en Guyane française et la question des grands espaces

Grands espaces et contrôle de l'État

- 5 Une littérature de plus en plus abondante s'intéresse aux espaces faiblement peuplés (*sparsely populated areas*), que nous désignons en français sous le nom de "grands espaces". Contrairement aux idées reçues, ces espaces demeurent très importants puisque 59 % des terres émergées ont une densité de population inférieure à 1 habitant par km².
- 6 Selon les auteurs qui se sont intéressés de près aux grands espaces (Lonsdale, Holmes, 1981 ; Carson, Carson, 2014 ; Le Tourneau, 2020a, 2021), les grands espaces disposent de caractéristiques propres qui les distinguent non seulement des régions urbaines, mais aussi des espaces ruraux avec lesquels on les confond souvent. Ainsi, les régions faiblement peuplées sont caractérisées par des environnements "difficiles" ou "extrêmes", peu propices à l'agriculture, dans lesquels les activités extractives ont une place prépondérante. De ce fait, les transformations des paysages sont limitées, mais pas inexistantes. À partir de ces éléments et d'approches théoriques antérieures comme celles de Carson et Carson (2014), Le Tourneau (2020a) a proposé une approche fondée sur quatre caractéristiques principales dont la présence simultanée permet d'identifier un contexte de grands espaces : (1) de faibles effectifs et une faible densité de population, (2) l'isolement ou l'éloignement, (3) la présence de groupes sociaux ou ethniques en marge et (4) un contrôle incomplet de la part des États dont ces régions dépendent.
- 7 Nous nous intéressons dans cet article plus particulièrement à la quatrième. Notre thèse est que, dans ce contexte de contrôle imparfait, on observe une dialectique entre l'action de l'État et les activités informelles. La première tente ainsi toujours de réguler les secondes, sans avoir les moyens d'y parvenir totalement du fait de l'éloignement (et, par conséquent, du coût du contrôle). De leur côté, les activités informelles ou illégales contribuent à l'ouverture et à la connaissance des territoires. Au final, l'action de l'État finit souvent par incorporer de nombreux éléments issus de ce qu'elle réprimait (connaissances géographiques, toponymie, infrastructures), alors que les activités informelles se moulent dans les vides laissés par les administrations.
- 8 La dialectique que nous venons de décrire peut être rapprochée de la lecture anarchiste faite par James Scott (2009) de l'histoire des hauts-plateaux d'Asie, résumée par le concept – emprunté à van Schendel (2002) – de Zomia. Selon cet auteur, cette zone n'est pas un recoin laissé pour compte par les empires centraux, mais une zone de résistance dans laquelle des groupes humains qui souhaitent se prémunir de l'émergence de l'État se sont réfugiés hors de portée des gouvernements et de leurs impositions.
- 9 Utilisant ces concepts, Ripa (2019) a montré le lien entre ce type de zones d'autonomie et des activités informelles ou illégales en étudiant la zone du Triangle d'or, située aux confins du Laos, du Myanmar et de la Thaïlande.
- 10 À travers le cas de la Guyane française, nous nous proposons de prolonger cette analyse en pensant ensemble la dimension spatiale et la dimension temporelle du rapport dialectique entre activités informelles et administrations. Cette géohistoire associe dans une même démarche de recherche l'analyse géographique, à partir de données

collectées sur le terrain, et l'analyse historique, à partir d'archives (Grataloup, 2015). Alors que "les blancs des cartes sont aussi souvent des blancs de l'histoire" (Capdepuy, 2021, p.17), l'approche géohistorique proposée ici sur un territoire à la cartographie longtemps (et encore !) défailante (Noucher, Polidori, 2020), permet de mettre en perspective différents entremêlements entre pratiques officielles et constructions officielles de l'espace en mettant en miroir du passé la situation contemporaine.

L'or et la Guyane française

- 11 L'ambition de découvrir de nouveaux gisements aurifères a été un moteur important dans l'exploration et la conquête des Guyanes (Melun, Le Bihan, 2020), mais il a fallu attendre la deuxième moitié du XIXe siècle pour que l'or y devienne une réalité. Après une première découverte sur l'Approuague en 1855, des dizaines de gisements ont été ensuite mis au jour jusqu'au tournant du XXe siècle. Localisés par des pionniers de l'exploitation aurifère, ils ont d'abord été exploités par des sociétés concessionnaires, puis, à partir de la fin du XIXe siècle, ils ont de plus en plus été travaillés par des orpailleurs informels (voir la deuxième section). Ces mineurs auraient été environ 12 000 à travailler dans l'intérieur de la Guyane française vers 1900 (Jolivet, 1982 ; Strobel, 2019). La faible attractivité du cours de l'or et la rentabilité décroissante des placers entraînent cependant une lente décrue de l'activité après la Première Guerre mondiale. Durant les années 1960-1970, l'orpaillage n'est plus que résiduel en Guyane.
- 12 À partir des années 1990, cependant, l'envolée des cours du métal jaune et l'importation de nouvelles techniques d'exploitation depuis le Brésil motivent une nouvelle ruée vers l'intérieur du territoire français, que l'on désigne souvent comme le "deuxième cycle de l'or en Guyane". Ce nouvel emballement est principalement le fait de mineurs brésiliens, appelés *garimpeiros*, dont le nombre atteint plusieurs dizaines de milliers au début des années 2000, entraînant un impact environnemental significatif (Orru, 2001 ; May, 2007 ; Melun, Le Bihan, 2020 ; Le Tourneau, 2020b). Cette situation entraîne une réaction forte de l'État, d'abord sous la forme d'opérations de gendarmerie, dénommées Anaconda, puis sous celle d'un dispositif incluant le support des forces armées, l'opération Harpie. Ces mesures ont permis de diminuer l'activité, mais pas de l'éradiquer. On peut estimer qu'environ 12 000 orpailleurs continuent à travailler en Guyane française (Heemskerk, Eelco, Pratley, 2021), et qu'ils extraient entre 3 et 5 tonnes d'or par an, vendues en contrebande au Suriname ou au Brésil, alors que la production officielle représente 1,2 tonnes (Le Tourneau, 2020b ; IEDOM, 2022).

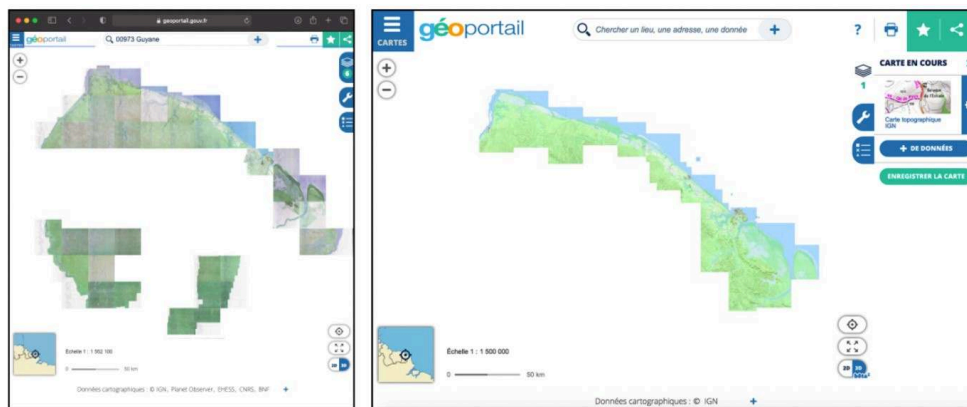
La forêt et le blanc des cartes

- 13 Les grands espaces sont des territoires de conquête pour des sociétés enracinées autour de centres de densité démographique et économique. Ils ont fait l'objet de la part de ces sociétés conquérantes d'une production cartographique partielle et partielle qu'illustre parfaitement le "blanc des cartes" qui les a caractérisés pendant longtemps.
- 14 Ces *terrae incognitae* ont longtemps embarrassé les cartographes désireux de démontrer ainsi l'étendue du pouvoir des nations dont ils étaient issus sur les territoires qu'elles découvraient. Quand les relevés de terrain n'étaient pas disponibles, les cartographes ont alors pu faire figurer des informations imaginaires comme des guerriers, des monstres marins et bien d'autres créatures fabuleuses¹. À partir du XVIIIe siècle, l'on

voit ainsi cohabiter deux cartographies dans les régions conquises par les Européens : sur le littoral, des méthodes scientifiques offrant une description détaillée des paysages (palétuviers, bancs de vase, etc.) permettent d'élaborer une cartographie utile pour la navigation avec une bathymétrie précise levée au plomb de sonde, et pour le commerce avec l'indication des ressources naturelles et des peuples riverains. Au contraire, la cartographie de l'intérieur reste déficiente, l'absence d'information est alors compensée par des représentations imaginaires. Ce fut le cas en Guyane et plus largement en Amazonie avec le légendaire Lac Parimé (Lanni, 2015).

- 15 À la fin du XVIIIe, les cartographes ont cependant commencé à refuser le recours commode aux allégories et aux approximations et préféré laisser en blanc les territoires dont ils ne connaissaient parfois ni les noms ni les contours. Or, par ses vides, la carte suscite un désir de découverte, si bien que le blanchiment des cartes participe à l'engouement pour les expéditions scientifiques et les explorations géographiques (Ricard, 2000) – mais aussi pour la conquête (Laboulais-Lesage, 2004). Dans cette logique, les acteurs de la colonisation ont parfois effacé certains repères pour créer de toute pièce un espace vide qui devenait *ipso facto* un espace à conquérir (Desbois, 2015). Comme le montre Brian John Harley dans *The New Nature of Maps* (2001), si le Nouveau Monde est considéré comme nouveau, c'est avant tout parce que tout ce que constituait l'antérieur a été soigneusement effacé. Blanchir les cartes c'est donc faire l'impasse sur ce qu'on ne peut ou ne veut pas voir, et alimenter l'idée de *terra nullius* à conquérir.
- 16 En Guyane, cette vision perdurera bien après la période coloniale. Encore en 1947, alors que la période coloniale prenait officiellement fin, Robert Vignon, préfet du nouveau département français, indiquait que "de vastes blancs subsistaient sur la carte" (Vignon, 1985, p.56), ce que démontrait la couverture cartographique au 1 : 50 000 de l'époque. Aujourd'hui encore, la couverture très partielle des cartes au 1 : 25 000 (figure 1) donne la même image.

Figure 1 : Le blanc des cartes ou la carte des Blancs



L'affichage sur le géoportail national des cartes topographiques de l'IGN donne une image singulière du territoire. Que ce soit sur les cartes au 1 : 50 000 des années 1950 (à gauche) ou sur celles au 1 : 25 000 d'aujourd'hui (à droite), ces images qui semblent flotter dans le vide et témoignent de la faiblesse de la couverture cartographique des référentiels nationaux.

Source : Géoportail de l'IGN - <https://www.geoportail.gouv.fr> [consulté le 27/01/2022]

- 17 Mais, au-delà du blanc, la Guyane permet aussi de voir se déployer un autre mythe, lié à son inscription dans le massif forestier amazonien. Pour beaucoup d'Européens,

l'Amazonie revêt, en effet, une auréole mystique, qui oscille depuis le XVI^e siècle entre le jardin d'Eden et l'Enfer vert (Le Tourneau, 2019). La représentation uniformément verte de cette forêt se rapproche de ce qu'Hélène Blais, dans son étude des croquis des îles des voyageurs du Pacifique au XIX^e siècle, nomme le "blanc marin" (Blais, 2004, p. 154). Les cartes de la conquête coloniale (Palacios, 2020), mais aussi plus récemment celles des manuels scolaires, des films ou encore des bandes dessinées (Granger, 2020a, 2020b ; Noucher, 2020a) ont largement capitalisé sur le sous-entendu de cette tâche verte, à savoir la présence d'une jungle impénétrable, d'un espace sauvage et hostile.

- 18 Aujourd'hui encore, la forêt guyanaise apparaît donc comme un *no man's land* que ce soit sur les cartes topographiques du Géoportail de l'IGN, ou dans l'*Atlas des paysages de Guyane*, publié en 2008, qui assimile 90 % du territoire à une "forêt monumentale", renvoyant au mythe d'une forêt "primaire" jamais modifiée par "l'Homme", que Xavier Amelot considère comme "le pendant scientifique de la forêt "vierge"" (Amelot, 2020, p.109). "Forêt vierge" ou "forêt primaire" sont pourtant des expressions rejetées par de nombreux travaux d'écologie historique et d'anthropologie, unanimes sur les influences anthropiques dans la formation des écosystèmes amazoniens (Molino *et al.*, 2017 ; Davy, Grenand, 2020 ; Rostain, 2021). Mais les techniques contemporaines de cartographie se heurtent en Guyane à bien des difficultés pour tenter de rendre visible cette autre réalité. À la canopée qui dissimule l'occupation labile par les Amérindiens ou par les activités informelles, s'ajoute la couverture nuageuse qui empêche la télédétection optique pendant la plus grande partie de l'année (Polidori, 2020) et camoufle en partie l'occupation des sols. La vision d'un enfer vert impénétrable reste ainsi bien présente, car les images vues du dessus qui ne représentent la Guyane que sous la forme d'un tapis vert n'aident pas à réviser ces idées préconçues (Noucher, Polidori, 2020). "Vu du dedans", le développement de l'orpaillage depuis le XIX^e siècle et son influence sur la production cartographique ont également largement contribué à alimenter ces stéréotypes visuels ou "visiotypes" comme les appelle Sebastian Grevsmühl (2017).

Conquête et exploitation : l'orpaillage, la définition des frontières et l'occupation de l'intérieur de la Guyane française

- 19 L'exploration puis la formalisation des frontières du morceau de la Guyane conquis par la France doit beaucoup à la recherche de l'or puis à son exploitation par des orpailleurs dont l'activité se faisait en marge (et souvent en dépit) de l'administration coloniale. Bien que les événements aient souvent tourné au désavantage de Paris face à ses voisins, l'orpaillage a été un élément structurant pour la construction de l'intérieur de la Guyane.

Activités informelles, exploration de la Guyane et définition des frontières

L'exploration

- 20 Si l'exploration de l'intérieur de la Guyane doit beaucoup à des expéditions subventionnées ou commandées par l'État (via les voyages de La Haye, Patris, de

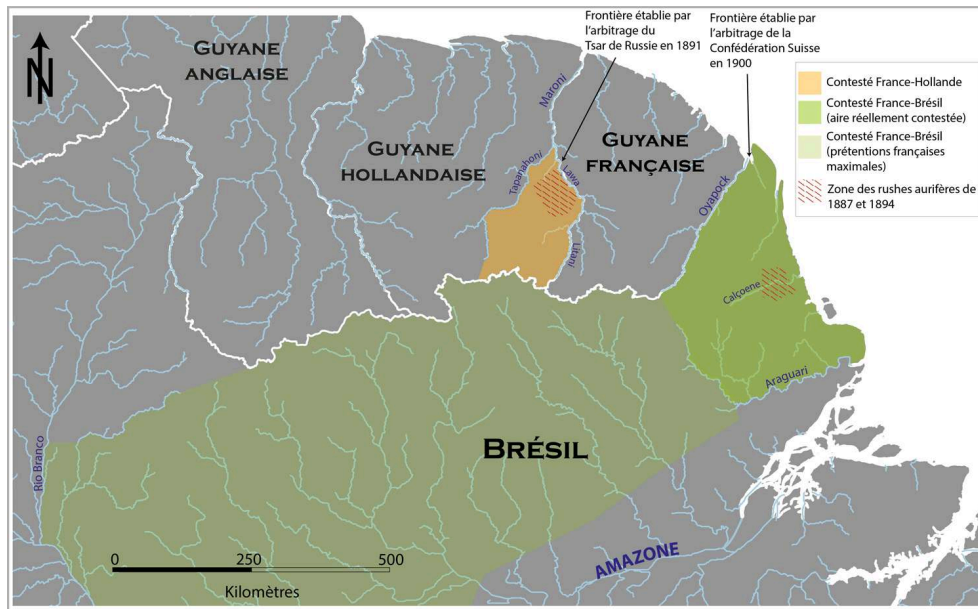
Mentelle, Leblond, Crevaux, Coudreau, etc.), le rôle des activités informelles peut aussi se lire dans nombre de comptes-rendus. Ainsi, le premier voyage du sieur Canada, monté de sa propre initiative en 1721, a attiré l'attention et motivé l'organisation d'expéditions officielles comme celle du sergent La Haye (1728). Ce cas montre comment les informations circulaient et comment des coureurs des bois essayaient de découvrir de leur propre chef des ressources qui auraient assuré leur fortune. Combien ces explorateurs privés ont-ils été et combien ont péri en chemin ne pourra jamais être établi, mais il est clair qu'ils ont participé à leur manière à la découverte du territoire.

- 21 La chose est apparue plus clairement après la découverte de l'or, en 1855. Ce sont en effet des particuliers, certains capitalisés et d'autres non, qui ont pris en main la prospection et localisé les principaux gisements, ouvrant ainsi une phase d'intense exploration du territoire. On peut citer, entre autres, Félix Couy, Emile Jalbot, et de nombreuses fratries : les frères Vitalo, les frères Gougis, les frères Isnard, etc. Leur activité se situait à mi-chemin entre l'informalité des coureurs des bois et la formalité administrative, puisque leurs expéditions de reconnaissance s'effectuaient souvent de leur propre chef, mais, une fois des gisements intéressants repérés, ils se faisaient soit délivrer une licence d'exploration (qui aurait été nécessaire dès le début) soit reconnaître des concessions permettant de monter des sociétés pour leur exploitation. Parmi ces figures, certains comme Léonce Melkior ou Théophile Vitalo eurent une réussite telle qu'elle leur permit de jouer un rôle politique et de chercher à amener les autorités à agir dans le sens de leurs intérêts.

Orpillage et fixation de la frontière ouest de la Guyane

- 22 La découverte de "magnifiques placers"² entre le Tapanahoni et la Lawa en 1887 (figure 2) a entraîné l'installation de plusieurs milliers d'orpilleurs créoles sur place (Levat, 1902 ; Jolivet, 1982 ; Petot, 1986), configurant la première véritable ruée vers l'or de Guyane. Ce fait raviva la dispute avec la Hollande sur la limite entre les colonies française et hollandaise, fixée sur le fleuve Maroni en 1713, mais sans qu'il soit clair si ce nom désignait la rivière Lawa ou la Tapanahoni pour son cours supérieur, ce qui laissait les champs aurifères nouvellement découverts dans un territoire indéfini. France et Hollande demandèrent un arbitrage au Tsar Alexandre III, et le souverain russe opta pour la Lawa du fait de son plus grand débit et parce que certaines populations bushinenguées, vivant dans la zone comprise entre ces deux cours d'eau, revendiquèrent leur attachement au royaume de Hollande.

Figure 2 : les contestés frontaliers de Guyane, déclenchés par des ruées vers l'or à la fin du XIXe siècle



Le Tourneau, 2023

- 23 Les placers du Tapanahoni échappèrent donc à la France. Mais c'est bien leur découverte et la ruée vers l'or qui s'en est suivie qui a déclenché le processus de fixation de la frontière. Et, selon l'ingénieur Levat, ce n'est pas un hasard si la zone contestée a attiré les orpailleurs informels : *"En principe, les chercheurs d'or ont une préférence marquée pour les régions de nationalité incertaine. On y est plus à l'aise pour travailler ; les formalités pour l'obtention du droit d'exploiter un terrain se réduisent au strict minimum, c'est-à-dire au fait de son occupation continue par celui qui l'exploite ; il n'y a à payer aucun droit d'extraction pour l'or, et quant aux taxes douanières, on s'en passe aussi. C'est, sans jeu de mots, l'âge d'or pour les prospecteurs"* (1902, p.3-4).
- 24 On note aussi que le prospecteur Théophile Vitalo, le découvreur de ces placers, employa toute son influence auprès du gouvernement français pour résoudre la question diplomatique et pour obtenir des concessions dans la zone. Or, son expédition initiale en rive gauche de la Lawa était illégale puisque réalisée dans un territoire contesté. Cet épisode illustre donc bien le chassé-croisé formel/informel dans la mise en place du territoire.
- 25 Sur ce flanc ouest de la Guyane, la relation entre frontière et orpillage ne se cantonne cependant pas au passé. La montée en puissance de l'orpillage au Suriname à partir des années 1990 a en effet entraîné l'apparition de barges³ exploitant des gisements dans le lit du Maroni et de la Lawa. Autorisée au Suriname, cette activité est interdite en Guyane française. Or, du fait de la présence d'un grand nombre d'îles et d'îlots, mais aussi du fait de la dynamique du fleuve qui fait que ces derniers se déplacent, le tracé exact de la limite entre les deux pays faisait encore l'objet d'interprétations divergentes jusque très récemment. À la suite d'incidents diplomatiques répétés sur ce sujet, les deux pays ont entrepris un travail de clarification finalement homologué en mars 2021 sur 400 km de la frontière commune. L'enjeu consistait notamment à se mettre d'accord sur la ligne médiane des eaux ordinaires, et sur la propriété de quelques 950 îles et îlots – la plupart inhabités – l'intersectant. La plupart ont été recensés et

attribués de façon purement géométrique, mais une soixantaine d'îles habitées ont fait l'objet d'une enquête pour évaluer "*l'attachement principal des populations en fonction de leur papier d'identité (lorsqu'ils existent), de leur affinité nationale, de leurs allégeances à des autorités politiques ou religieuses*" (Blancodini, 2021). Ici encore, c'est le problème de l'orpaillage qui a été le facteur déclencheur.

- 26 Cette clarification frontalière ne règle pour autant pas tous les problèmes. Les logisticiens supportant l'orpaillage clandestin en Guyane continuent en effet de violer la frontière dès qu'ils le peuvent et le Suriname continue de contester le tracé frontalier en amont de la Lawa, arguant qu'il devrait se situer sur la rivière Marouini, du fait de la proximité lexicale avec le Maroni (Hurault, Sarotte, 1953), revendiquant ainsi aujourd'hui encore une zone de plus de 3 000 km².

À l'est, rien de nouveau...

- 27 À l'est de la Guyane française, un scénario assez analogue s'est déroulé. En effet, la découverte de gisements d'or dans la région de Calçoene, en 1893, y a également provoqué une ruée de quelques milliers de prospecteurs et renforcé la tension avec le voisin brésilien, avec lequel les dissensions sur l'emplacement de la frontière duraient depuis longtemps. Comme à l'ouest, la limite entre les deux territoires avait été définie par le traité d'Utrecht (1713). C'est, dans ce cas, le fleuve Japoc, dénommé aussi "Vincent Pinçon", mais non localisé avec précision, qui fut désigné. Pour les Portugais, il s'agissait de l'Oyapock pour d'évidentes raisons phonétiques. Pour les Français, c'était l'Araguari, un fleuve se jetant dans l'estuaire de l'Amazone. Après divers épisodes au XVIIIe et au début du XIXe siècle, la zone contestée entre les deux pays sera neutralisée d'un commun accord à partir de 1841 (Granger, 2012 ; Le Tourneau, Greissing, 2013).
- 28 Profitant de l'absence officielle d'autorités politiques, de nombreux aventuriers français et brésiliens s'établirent dans la zone neutralisée, de même que des esclaves brésiliens en fuite. La découverte de gisements aurifères renforça le phénomène, attirant des orpailleurs venus des Guyanes et des Antilles, dont une partie provenait des champs du Tapanahoni, alors en déclin (Levat, 1902 ; Jolivet, 1982 ; Granger, 2011). La tension monta et, en 1895, un accrochage entre un détachement militaire français et une milice brésilienne fit une quarantaine de morts dans la petite ville d'Amapá (Rouard de Card, 1897). Devant le scandale, la France accepta la proposition brésilienne d'un arbitrage de la Confédération suisse pour régler définitivement ce conflit frontalier. À Berne, de 1899 à 1900, une délégation française peu au fait du problème, mais transmettant les cartes et arguments élaborés par le géographe Vidal de La Blache (Mercier, 2009), s'opposa à des Brésiliens menés par le diplomate Rio Branco, nantis d'un impressionnant corpus de cartes historiques (Granger, 2020).
- 29 La partie brésilienne se montra plus convaincante et le Président suisse Walter Hauser attribua en 1900 au Brésil la quasi-totalité du territoire contesté, marquant le triomphe de la conception de la géographie de Rio Branco, fondée sur des arguments historiques, sur celle de Vidal de La Blache, qui voulait s'en tenir à de stricts arguments naturels. Or, ce dernier aurait pu souligner beaucoup plus fortement le fait que les orpailleurs travaillant dans la région de Calçoene étaient pour beaucoup des Créoles de Guyane et que la toponymie qu'ils commençaient à fixer était presque totalement française, ce que souligne l'historien brésilien Sílvio Meira (1975) en évoquant les "noms gaulois" attribués aux placers (Carnot, Maray, Grand Degrad, Laurenz, Crevaux, Alby, Grand Crique ; Oiapoque s'appelait à l'époque Martinique et Calçoene, Carsewenne)⁴.

- 30 Si l'Oyapock est aujourd'hui une frontière qui n'est plus contestée, il n'en reste pas moins toujours concerné par l'orpaillage clandestin. Il constitue en effet une artère logistique pour les *garimpeiros* qui agissent dans l'intérieur de la Guyane (Le Tourneau 2020b, 2021). Par ailleurs, la difficulté du contrôle des flux clandestins justifie l'existence d'un point de contrôle routier sur la RN2, installé à 85 km de la frontière, et l'installation récente d'une Sous-Préfecture à Saint-Georges. Comme le montrent les photos de la figure 3 et plusieurs déclarations du ministère des Outremer, les mesures de contrôle de l'intérieur de la Guyane restent encore intimement liées à l'orpaillage.

Figure 3 : Frontières officielles et passages informels entre Guyane française et Brésil



(a) Poste douanier français à l'entrée du pont sur l'Oyapock et (b) point de contrôle routier ; (c) Départ en pirogue vers l'estuaire vu depuis le pont. (d) À l'entrée de la Sikini, les forces françaises ont planté le nez de pirogues clandestines qu'elles ont interceptées et détruites, en un avertissement qui se voudrait dissuasif pour les orpailleurs.

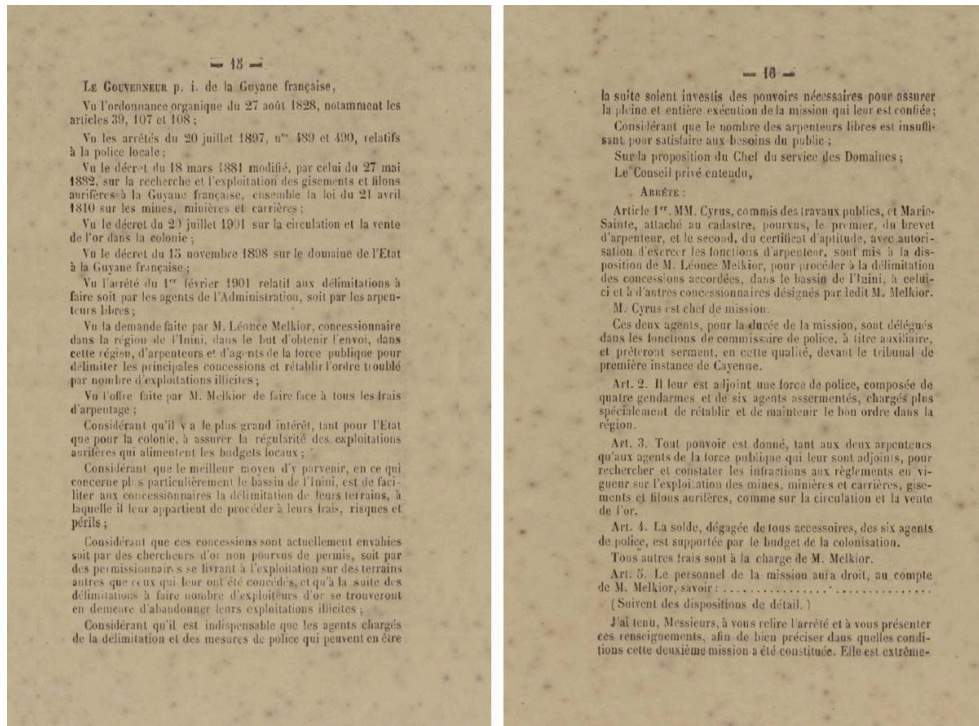
Sources : (a) Maury, 2021 ; (b)(c) Noucher, 2019 ; (d) Le Tourneau, 2016.

Orpaillage et occupation de l'intérieur de la Guyane

L'administration face aux "maraudeurs" du premier cycle de l'or

- 31 Si l'administration voyait d'un bon œil le développement de l'activité minière dans les concessions, elle s'est trouvée à la fin du XIXe siècle face à une difficulté nouvelle avec le développement d'un orpaillage informel et clandestin. En effet, une partie des orpailleurs créoles qui avaient travaillé sur le Tapanahoni puis en Amapá se trouvèrent désœuvrés après l'épuisement de ces deux régions, et ils affluèrent vers l'intérieur de la Guyane, provoquant notamment une ruée sur l'Inini vers 1900 et concurrençant les entreprises détenant des concessions, que ce soit en exploitant des placers sur les marges des chantiers officiels ou en volant le contenu des sluices⁵ pendant la nuit.

Figure 4 : Quand Léonce Melkior, pionnier de l'orpillage, en appelle à la répression contre les maraudeurs



Extrait du discours prononcé par M. Emile Merwart, gouverneur par intérim de la Guyane française, à l'ouverture de la session ordinaire du conseil général le 19 novembre 1901. Il y rapporte l'Arrêté qu'il a pris "en Conseil privé", à la demande de Léonce Melkior, le 28 octobre 1901.

Source : Archives territoriales de Guyane - <http://www.manioc.org/patrimon/GAD11070> [consulté le 28/01/2022]

- 32 La présence de ces "maraudeurs" fit l'objet de débats intenses en Guyane, dans des termes qui ont une curieuse résonance avec la situation contemporaine. Les entreprises minières se considéraient en effet flouées, mais elles avaient peu de moyens pour faire face puisqu'elles étaient le plus souvent en piètre santé financière. Des grands pionniers de l'orpillage comme Théophile Vitalo ou Léonce Melkior, eux-mêmes plutôt à la limite de la légalité dans leurs pratiques, firent jouer leurs connexions politiques pour s'en débarrasser, le premier dans la zone entre Tapanahoni et Lawa vers 1892, le second sur l'Inini vers 1900 (figure 4). Au début du XXe siècle et partiellement en conséquence de ces pressions, la puissance publique tenta de restaurer l'ordre, soit en imposant aux concessions de financer la présence d'un gendarme sur leurs terrains (Petot, 1986) ou bien en envoyant l'armée (déjà) dans le cadre d'expéditions (également financées par les concessions) comme sur la zone de Repentir en 1906. Mais les "maraudeurs" pouvaient fuir dans la forêt et attendre que les autorités repartent pour reprendre leur activité. Ils étaient aussi très mobiles et passaient d'une région à l'autre facilement (déjà, aussi). De leur côté, les autorités n'avaient tout simplement aucune possibilité de déployer des gendarmes dans l'ensemble de l'intérieur du territoire guyanais (déjà, encore).
- 33 Le plus souvent, les entreprises optèrent pour un compromis appelé "mise en bricole" (Jolivet, 1982 ; Mam Lam Fouck, 1999 ; Strobel, 2019). En échange d'un accord informel autorisant leur présence et leur activité, les orpailleurs s'engageaient à écarter leur or

dans le magasin de l'entreprise où ils achetaient leurs provisions et fournitures, ou éventuellement ils payaient une redevance sur l'or extrait. Ces accords ont permis de pacifier la situation, bien que des maraudeurs continuassent de demeurer autour du groupe plus fixe des "bricoleurs".

- 34 Certains ont dénoncé avec force la présence des maraudeurs, souvent issus d'autres pays (Lebedeff estime qu'en 1930 environ 85 % d'entre eux provenaient des Caraïbes anglophones), comme le gouverneur Picanon en 1906 : *"Par légions des aventuriers chercheurs d'or, venus des lieux les plus divers, étrangers pour la plupart, se sont abattus depuis un certain temps sur nos régions aurifères [...] sans posséder aucun titre, sans payer la moindre redevance, ces aventuriers écument partout nos mines d'or"*⁶. Sous son impulsion, des postes dédiés au contrôle furent créés sur la Mana, l'Inini ou le Maroni. Mais d'autres voyaient la question sous un autre angle. Ainsi Rodier, le successeur de Picanon, déclara-t-il en 1908 : *"à mon avis, la présence, sur les vastes terres inoccupées du Domaine, d'ouvriers libres, véritables prolétaires de la mine - d'aucuns les appellent des maraudeurs - offre de précieux avantages. [...] Grâce aux travailleurs libres, il est possible au directeur de placer de se procurer, sur les lieux mêmes, sans avances d'argent, une main-d'œuvre qu'il faudrait souvent plusieurs mois pour faire venir des centres habités [...] maint propriétaire ne connaît la valeur de sa concession, souvent prise au hasard, qu'après le passage de ces mineurs d'avant-garde, qui sont, aujourd'hui, les artisans les plus certains de la fortune de la colonie. [...] Plus tard, quand la colonie sera peuplée et pourvue de voies de communication, quand on en aura dressé la carte, la question pourra être envisagée autrement ; mais, jusqu'à ce jour, j'estime qu'un régime de liberté et de tolérance convient seul à la situation"* (1908, p.12-13). On ne saurait mieux illustrer la thèse du chassé-croisé entre formel et informel que nous essayons de sustenter dans cet article.
- 35 Sur le principe, la législation (décrets de 1881 et de 1906) donnait des possibilités d'opérer légalement en s'enregistrant à Cayenne et en indiquant où on comptait prospecter. Mais tous les auteurs soulignent que cette formalisation n'encadrerait pas vraiment les choses. Soit les orpailleurs ne s'enregistraient qu'après avoir fait des découvertes, soit, selon Levat *"ces maraudeurs prennent quand même un permis [...] d'accord avec la Loi, [mais] la surface aussi bien que l'emplacement du terrain [...] sont absolument indifférents, il n'y mettra jamais les pieds. Il se contente d'indiquer vaguement le district où il compte marauder, car il faut en toute chose une certaine pudeur et on ne peut réellement pas demander un permis d'exploitation dans le Maroni pour aller marauder dans l'Approuague"* (1902, p.66).
- 36 Après la Première Guerre mondiale, le débat sur les maraudeurs est devenu moins vif, et leur présence dans l'intérieur de la Guyane s'est peu à peu stabilisée, d'autant plus que deux décrets émis dans les années 1920 ont visé à régulariser la situation des orpailleurs individuels. Pour Jolivet, si certains orpailleurs ont pu alors obtenir ces permis, *"il va donc rapidement s'établir une distorsion profonde entre la situation légale et l'état de fait"* (1982, p.127). La plupart des maraudeurs étaient en effet étrangers et sans moyens, si bien qu'ils ne pouvaient accéder aux titres légaux. Ils constituaient ainsi une réserve de main-d'œuvre pour les entrepreneurs désireux de mettre leurs terrains en bricole, ainsi qu'une clientèle captive pour les commerçants qui s'établissaient auprès des grands placers.
- 37 Toujours à la recherche d'un meilleur contrôle, le gouvernement français divise la Guyane en deux en 1930, d'un côté le littoral qui demeure administré comme auparavant, et d'un autre côté l'intérieur, dénommé "territoire de l'Inini"⁷ et placé sous

l'intervention directe de Paris. Cette politique visait un meilleur contrôle et le développement de voies de communication qui auraient permis un contrôle administratif effectif. Bien que les moyens alloués aient toujours été faibles (Mam Lam Fouck, 1999), ce nouveau statut semble participer à la stabilisation de la situation.

- 38 Les petits noyaux de peuplement formés par les orpailleurs dans l'intérieur de la Guyane passent alors d'officieux à officiels : *"D'ailleurs, l'administration encourage par tous les moyens cette tendance de plus en plus marquée du mineur à se fixer. Les postes administratifs et la gendarmerie assureront désormais la sécurité et la police. Dans les centres miniers importants, tels que Saint-Élie et P.I. [Paul Isnard], des écoles sont créées pour les ouvriers mineurs. Et dès maintenant sur la carte générale de la plus jeune colonie française — l'Inini — on peut marquer les emplacements fixes des postes et villages, là où, il y a deux ou trois ans à peine, il n'y figurait que les carrés des placers"* (Lebedeff, 1936, p.9). Si la plupart ont disparu, certains constituent aujourd'hui encore des bourgs officiels, comme Saül, qui est devenue l'une des 22 communes de la Guyane.
- 39 Le statut particulier du territoire de l'Inini, en même temps que le contrôle partiel du terrain qu'il démontre, illustre la dialectique entre le contrôle étatique et les activités informelles. La difficulté à l'abroger aussi. Ainsi s'il disparaît en principe en 1946 avec la départementalisation, il revient subrepticement d'actualité en 1951 sous la forme de "l'arrondissement de l'Inini"⁸, supprimé uniquement en 1969⁹. L'idée de placer "l'intérieur" sous un statut unique et sous une tutelle directe du gouvernement du fait de la difficulté de son contrôle a donc perduré longtemps, et elle semble encore d'actualité (voir section suivante). Un autre aspect de ces tentatives a été la mise en place du bureau minier guyanais en 1949 et la suppression en 1950 des autorisations individuelles créées dans les décennies précédentes¹⁰, deux mesures destinées à promouvoir une exploitation industrielle. Ce mouvement a été considéré par les orpailleurs comme responsable de leur déclin après la Seconde Guerre mondiale (Jolivet, 1982). Cela étant, l'essor du littoral sous l'effet de la départementalisation, allié à un cours de l'or au plus bas¹¹, avait déjà posé les ferments de l'exode des orpailleurs encore en activité vers les zones urbaines. L'intérieur de la Guyane sombre à nouveau dans le sommeil.

Un contrôle territorial encore incomplet aujourd'hui face à l'orpaillage

- 40 Depuis les années 1960 et en particulier depuis le début des années 2000, de nombreux dispositifs administratifs sont venus renforcer le contrôle de l'État sur l'intérieur de la Guyane, dont il est propriétaire foncier à 95 % (Ruelle, Guirado, 2020, p.246) : création de zones protégées dont notamment le Parc amazonien de Guyane en 2007, mise en place d'un zonage et d'un plus grand contrôle des parcelles par l'ONF, réforme du code minier et reprise en main des concessions. Certaines de ces interventions ont parfois été rapprochées par leurs opposants de la philosophie qui avait présidé à la création du territoire de l'Inini, à savoir une volonté de contrôle exercée par un État lointain et peu au fait des réalités du terrain. Théo Jacob (2018) parle ainsi du "syndrome de l'Inini" pour évoquer une forme de permanence dans les modalités de gouvernement à distance qui tendraient à "mettre sous cloche" le Grand Sud guyanais.
- 41 Mais ce qui nous intéresse ici est que ces initiatives se sont pour beaucoup déroulées à nouveau dans le contexte d'une montée en puissance de l'orpaillage informel. À partir de la fin des années 1990, celui-ci explose en effet en Guyane, cette fois-ci principalement sous l'impulsion d'orpailleurs brésiliens, les *garimpeiros* (mais on se

souvent que les "maraudeurs" étaient déjà en majorité des étrangers). La situation reprend de nombreux éléments qui étaient présents au début du siècle. Les mineurs brésiliens s'installent en effet où bon leur semble, autour des concessions légales ou sur des gisements qu'ils découvrent (très souvent en réactivant des régions qui étaient connues depuis le premier cycle de l'or). Ils utilisent les cours d'eau et des réseaux de chemins créés par eux pour leur logistique. Leur action n'est pas dirigée contre l'État ou la souveraineté nationale, elle est simplement, de leur point de vue, un principe de survie et d'éthique : là où est l'or, il est de leur devoir de l'extraire (Le Tourneau, 2020b, 2021). On pourrait reprendre à leur sujet pratiquement littéralement toutes les citations de la partie précédente.

- 42 Face à ce phénomène, un important dispositif de répression est mis en place, d'abord dans le cadre des opérations Anaconda menées par la seule gendarmerie puis dans celui de l'opération Harpie, dans laquelle les forces armées prêtent leur concours aux forces de sécurité intérieure (Durville, Le Tourneau, 2022). La dynamique qui lie l'action publique et les activités informelles (et réciproquement) a donc été très fortement réactivée depuis une vingtaine d'années. Elle se manifeste dans le fait que l'État est forcé à s'intéresser à un espace périphérique qui lui importait assez peu jusque-là, comme ce fut le cas au moment des contestés de frontière ou de la réflexion sur la question du maraudage. Ainsi, les actions de contrôle s'exercent dans des régions qui ne seraient certainement pas parcourues par la gendarmerie ou les forces armées si les orpailleurs ne s'y trouvaient pas. La médiatisation de la présence de ces derniers – par des ONG comme le WWF ou par le Parc amazonien – renforce cet impératif. La connaissance du territoire par les administrations, en particulier les forces de sécurité et les forces armées s'est trouvée extrêmement affinée en conséquence.
- 43 On observe aussi la réutilisation par les deux parties de nombreux points clés ou d'infrastructures. Ainsi les *garimpeiros*, qui sont confrontés aux mêmes difficultés dans le parcours des cours d'eau que les orpailleurs du début du XXe siècle, réactivent-ils certains nœuds de communication, comme autour des grands sauts de la Mana ou de l'Approuague. Ainsi aussi les forces de répression utilisent-elles des ouvertures dans la forêt créées par les *garimpeiros* comme zones d'atterrissage pour les hélicoptères qui leur permettent d'intervenir.
- 44 La course entre l'activité informelle et l'administration apparaît donc encore comme un des vecteurs de la création du territoire "national" ou étatique, au sens de l'approfondissement de sa connaissance et de son accès par l'État.

Routes et cartes : chassés croisés entre le formel et l'informel

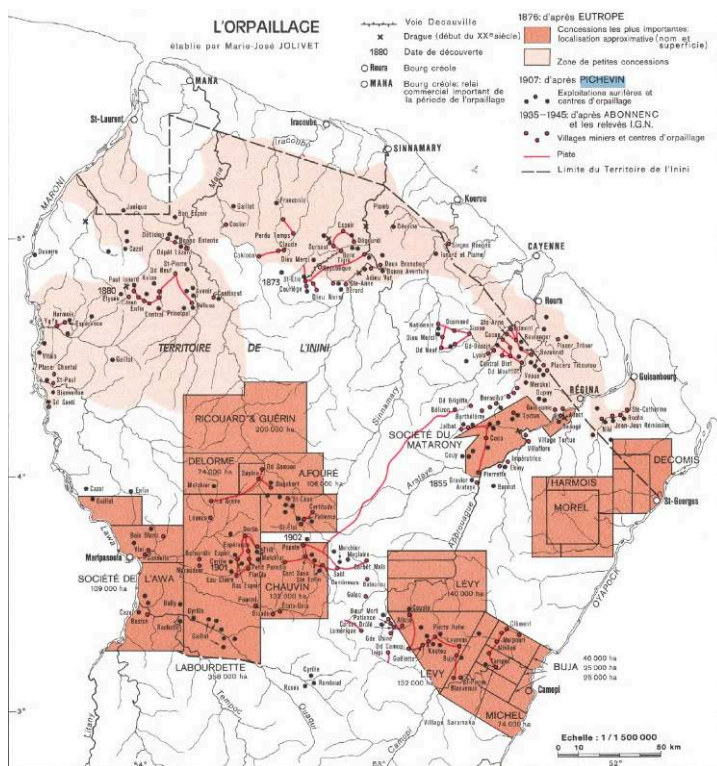
- 45 Si les questions de frontières ou de contrôle semblent déjà démontrer des chassés croisés entre les activités informelles et l'action de l'État, s'intéresser aux layons qui sillonnent l'intérieur de la Guyane et aux cartes dressées par la puissance publique permet de saisir d'autres aspects de la dialectique entre les deux parties.

Des voies de communication invisibles, mais présentes

Un réseau invisible

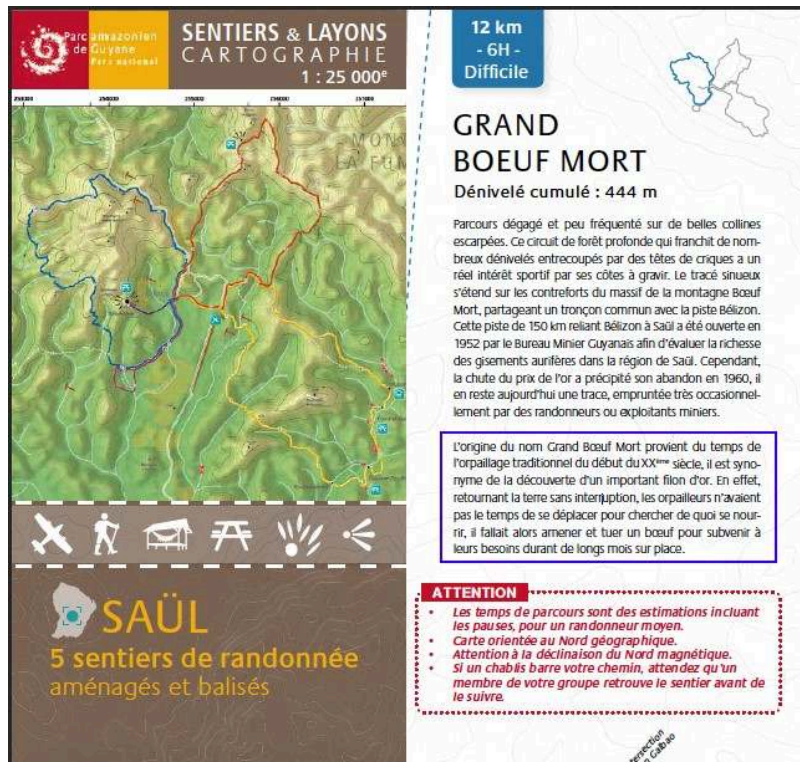
- 46 Dès le XIX^e siècle, le développement des prospections dans l'intérieur de la Guyane a entraîné le développement d'un réseau de communication permettant d'approvisionner les placers. Celui-ci utilisait les cours d'eau, mais aussi de nombreux sentiers pédestres ou muletiers. De zones d'orpillage comme Saül vers le littoral, le voyage durait des jours voire plusieurs semaines, au cours desquels il fallait alterner entre chemins et tronçons en pirogue. La plupart de ces itinéraires n'avaient pas d'existence aux yeux de l'administration, mais ils étaient pourtant là (et on savait les trouver pour les voyages techniques des ingénieurs ou pour les expéditions des militaires). Quelques-uns sont mentionnés dans des cartes, comme celle de Levat (1902) ou les quelques coupures au 1 : 50 000 éditées pour l'intérieur durant les années 1950. On les retrouve sur la carte de synthèse du 4^{ème} volume de l'Atlas des départements français d'outre-mer consacré à la Guyane (figure 5). Ce réseau de communication justifiait aussi l'emplacement de quelques hameaux, liés au contournement d'obstacles ou à la nécessité de se ravitailler en cours de route.

Figure 5 : Synthèse de l'activité d'orpillage, légale et illégale, recensée par Marie-José Jolivet



Extrait de Lasserre G. (ed.), Boyé M. (ed.), Réaud G. (coord.), Cabaussel G. (coord.), Menault J. (coord.), 1979, *Atlas des départements français d'Outre-Mer : 4. La Guyane*, Bordeaux (FRA), Paris, CEGET, ORSTOM, 120 p.

Figure 6 : Aux environs de Saül un ancien sentier d'orpailleur réhabilité en chemin de randonnée

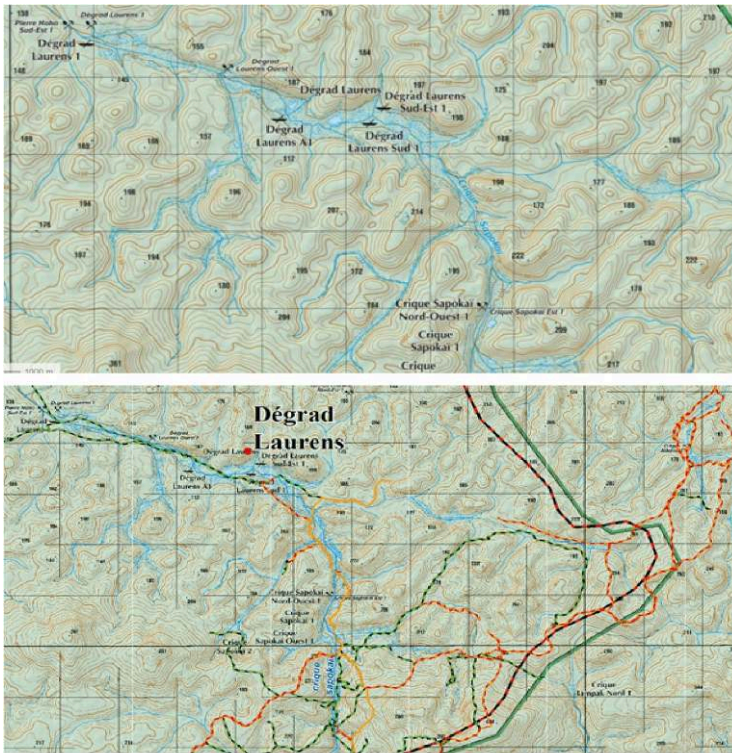


La carte et le texte associé, publiés par le Parc amazonien de Guyane, indique l'origine d'une des cinq randonnées proposées (encadré bleu)

Source : Parc amazonien de Guyane, 2022.

- 47 La plupart de ces itinéraires ont disparu avec l'abandon progressif de l'intérieur de la Guyane par les orpailleurs créoles. Toutefois, avec l'entrée en masse des *garimpeiros* brésiliens, un phénomène analogue s'est produit, dans des proportions bien plus grandes. Substituant les quads motorisés aux mules et les tronçonneuses aux sabres d'abattis, ils ont multiplié les itinéraires, créant un dense écheveau de pistes et de layons, invisible depuis le dessus de la canopée (et absents des cartes officielles), mais pourtant omniprésent dans toutes les zones touchées par l'exploitation aurifère. La plupart de ces layons disparaissent graduellement¹² lorsqu'ils ne sont plus utilisés. Certains peuvent toutefois reprendre du service pour de nouvelles finalités. Ainsi, autour de Saül, le Parc amazonien de Guyane a réactivé des sentiers datant du premier cycle de l'orpaillage pour en faire des chemins de randonnée (figure 6). Le caractère structurant à long terme de ces itinéraires pour le territoire devient alors patent.

Figure 7 : carte officielle de la zone du Dégrad Laurens et cartographie élaborée par les Forces armées en Guyane (FAG) avec les itinéraires utilisés par les *garimpeiros* dans cette zone



Sur la carte de dessous, les layons orange sont des pistes quad et les layons verts et noirs des itinéraires pédestres ; les lignes vertes et rouge et noire sont des limites de zones.

Source : IGN Géoportail et Forces Armées de Guyane.

- 48 Dans d'autres zones, les forces engagées dans l'opération Harpie utilisent aussi ces voies afin de mener leurs patrouilles (grâce à des cartes comme celle de la figure 7), allant dans certains cas jusqu'à rouvrir des voies de quad créées par les logisticiens de l'orpillage afin de pouvoir se déplacer rapidement en direction de zones d'intérêt.
- 49 Le détournement de pistes officielles s'opère donc de multiples façons que l'analyse diachronique des cartes permet de révéler. Mais ce recyclage n'est pas à sens unique.

Des allers et retours entre formel et informel

- 50 Si l'activité minière informelle a été l'un des moteurs de l'exploration et de l'exploitation de l'intérieur de la Guyane, des activités minières autorisées par l'État y ont aussi été développées. La mise en place de celles-ci a parfois nécessité l'ouverture de voies pour acheminer le matériel lourd. On peut citer par exemple la piste Paul Isnard, créée au début des années 1980 (en reprenant un chemin muletier allant vers la crique Léopard, qui existait depuis le premier cycle de l'or), ou bien encore la piste Bélizon, créée à l'instigation du Bureau minier de Guyane (BMG). Ce dernier souhaitait développer le site de Saül et avait besoin d'y construire un aéroport. Il a donc ouvert en pleine forêt une piste de 150 km au début des années 1950, et celle-ci a vu l'installation de baraquements pour appuyer les travaux du BMG (Lohier, 1952). Ils ne survivront pas très longtemps, au contraire de la toponymie circonstancielle inventée pour l'occasion : "Domrémy", "Venise", "La Panne", ou "Bamboula" intégrant peu à peu

les cartes de l'IGN, une fois de plus au détriment d'un savoir autochtone antérieur invisibilisé.

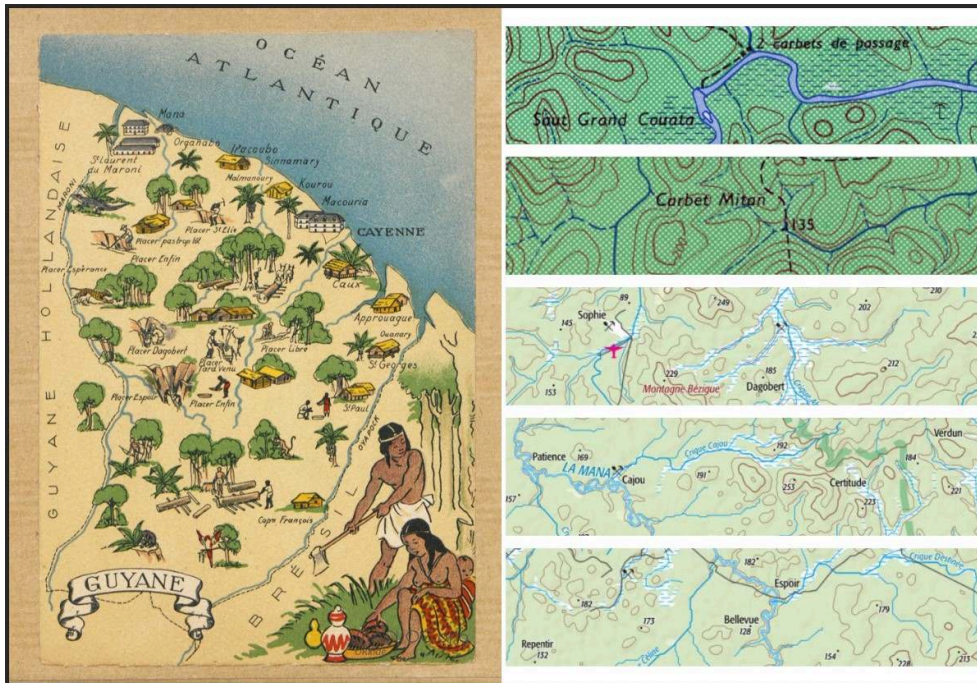
- 51 Ces pistes n'ont pas été créées pour être pérennes. Elles n'ont donc jamais été officialisées par l'administration comme des voies de communication. Pour autant, une fois percées, leur tracé a perduré. Elles ont pu être utilisées de nouveau par les opérateurs miniers afin d'acheminer plus de matériel et, pour certaines, elles ont pu être ensuite récupérées par les orpailleurs. Les *garimpeiros* se valent donc de pistes censées ne pas exister, mais dont l'ouverture a cependant été autorisée par l'administration. Ce fut le cas sur la piste Paul Isnard, avant qu'elle ne soit barrée par un poste de contrôle de la gendarmerie.
- 52 Mais le chassé-croisé entre le formel et l'informel ne s'arrête pas ici. La piste Bélizon a ainsi été rouverte en 2018 afin de passer du matériel pour agrandir l'aéroport de Saül. À cette occasion, le président de la Collectivité territoriale de Guyane de l'époque, Rodolphe Alexandre, a accompagné la fin du voyage et déclaré aux habitants de Saül qu'il ne tenait plus qu'à eux de revendiquer l'officialisation de cette voie, prélude à un asphaltage pour lui inéluctable. Pour le moment rien n'a encore été fait en ce sens, si bien que la piste demeure officieuse. Cela n'a pas empêché des convois miniers destinés au site de Repentir de l'utiliser en 2020 et 2021, dans des conditions de légalité contestables.
- 53 Le cas de la piste "Yaya" est aussi un très bon exemple de ces allers et retours. Initialement, elle est ouverte vers 1930 par la Société franco-équatoriale minière et industrielle (Mestre, Rostan, 2017), mais elle ne dispose d'aucune existence officielle à ce moment, et elle est utilisée aussi par les orpailleurs créoles. Elle est réactivée par les *garimpeiros* dans les années 2000 pour ravitailler les placers clandestins de la crique Lézard. Il s'agit donc toujours d'une infrastructure clandestine. Mais, en 2018, l'Office National des Forêts (ONF) est saisi par l'opérateur minier Compagnie Minière Espérance (CME) d'une demande pour élargir et utiliser le début de cette piste du Maroni jusqu'au secteur d'Espérance. L'argumentation de la CME pour obtenir ce permis indiquait non seulement l'existence *de facto* de la piste, mais aussi son incorporation sur la carte IGN, laquelle se fondait sur des données fournies par les forces armées qui elles-mêmes avaient relevé le tracé suivi par les orpailleurs clandestins.
- 54 Le ballet entre l'existence de fait des infrastructures et leur formalisation peut enfin entraîner poursuites et procès, illustrant une fois encore le flou de leur statut. Ainsi, la même compagnie CME a fait l'objet d'un procès-verbal pour l'ouverture non autorisée d'une voie d'au moins 10 mètres d'emprise sur 60 km de long dans la région de Saint-Élie. Contestant l'amende en justice, l'entreprise a fait valoir qu'elle n'avait fait qu'élargir une piste déjà existante, qui apparaissait sur Google Maps. Ainsi la présence d'une structure informelle peut servir de base pour l'équipement officiel du territoire, et les correspondances entre périodes historiques anciennes et contemporaines témoignent du caractère permanent et dynamique des entrelacements entre discours officiels et usages officieux. Ces derniers finissent d'ailleurs souvent par imprimer leur marque jusque dans la cartographie des autorités publiques.

Quand l'orpaillage comble le blanc des cartes

L'influence du premier cycle de l'or sur la toponymie

- 55 L'usage de l'intérieur de la Guyane par les orpailleurs durant le premier cycle de l'or a eu une influence forte pour combler le blanc des cartes, au détriment d'une connaissance amérindienne du territoire qui a été au contraire largement ignorée. À partir de la fin du XIXe siècle, la cartographie de la Guyane témoigne ainsi de bourgs ou de hameaux liés à l'orpaillage (Repentir, Kokioko, Certitude, Pierrette, Dagobert, Espérance, Dorlin, village Inipi, Coco, etc.), aujourd'hui disparus à l'exception de Saül. Par ailleurs, aujourd'hui encore, les cartes de l'IGN abondent de toponymes liés à l'orpaillage. On y retrouve ainsi force lieux-dits portant les noms des orpailleurs pionniers (Orion, Melkior, Dorlin, Paul Isnard, Cléobie, Cïde, etc.) et force criques baptisées en leur honneur (Crique Jalbot, Crique Paoline, Crique Saint-Léon, Crique Couy, Crique Adolphe, Crique Nelson, Dégrad St Pierre ou encore la Crique Vitalo). Les toponymes se concentrent sur les secteurs aurifères avec des appellations de placers aux noms évocateurs comme : Enfin, Panne, Bon espoir, Pas-trop-tôt, Dieu-Merci, Découverte, Patience, Certitude, Repentir, Misère, Folie, Délices, etc. L'orpaillage laisse aussi des traces dans l'hydronymie : Filon, Espoir, Pépita, Pactole, Trésor, Belle étoile ou encore Petit Paradis. Des lieux-dits sont également marqués par les activités aurifères : Cent-sous, Rubis, Fantastico ou Providence ; certains sont liés à la logistique ou au repos, comme Carbet mitan, qui marque des zones où l'on passait la nuit dans des voyages longs ; d'autres rappellent aussi les espoirs déçus et les conflits qui peuvent être associés à l'activité (Orru, 2001) : Bas Espoir, Perdu Temps, Déchéance, Maraudeur, crique Loupé, crique Misère, etc.

Figure 8 : Des cartes postales aux cartes topographiques : l'inscription des activités informelles dans la toponymie



Sur une carte postale de 1950 (gauche), le recensement des placers couvre l'intérieur du territoire et renvoie une famille amérindienne hors des frontières ; Sur des extraits de cartes au 1 : 50 000 de 1950 (haut droite), les toponymes liés à la logistique comme *carbets de passage* ou *mitan* émaillent les itinéraires ; sur des extraits de cartes au 1 : 50 000 de 2011 (bas droite), les placers aux noms évocateurs (*Certitude*, *Espoir*, *Patience*, *Verdun*, *Repentir*, etc.) quadrillent toujours le territoire.

Source : ORKidé/Philippe Batrosse – Manioc : <http://www.manioc.org/images/ORK13i1900001>
Géoportail de l'IGN - <https://www.geoportail.gouv.fr> [consultés le 27/01/2022]

- 56 En somme, et comme le notait déjà Emmanuel Lézy (2000), la faible diversité et la pauvreté des toponymes de la Guyane intérieure semblent la figer au temps de la conquête et des pionniers de l'orpaillage, comme sur les cartes postales des années 1950 (figure 8). Cette représentation alimente aussi, dans l'esprit des Européens, l'idée d'un territoire intérieur hostile, d'un enfer vert ou d'une *Terra nullius*. Car ces noms témoignent également de l'incapacité de ces expériences pionnières à prendre en compte la connaissance autochtone du territoire. L'orpaillage ou la recherche du cacao ou du bois de rose ne se sont pas inscrits dans un territoire vierge et, si l'on s'intéresse aux appellations utilisées par les Amérindiens ou les Bushinengués, le paysage toponymique actuel de la Guyane se caractérise par une importante richesse et une grande diversité (Grenand *et al.*, 2017 ; Fleury *et al.*, 2016). Pourtant, au nom de la souveraineté nationale, les dénominations issues de l'orpaillage ou de l'exploration officielle restent privilégiées par la commission de toponymie (Noucher, 2020b)¹³.

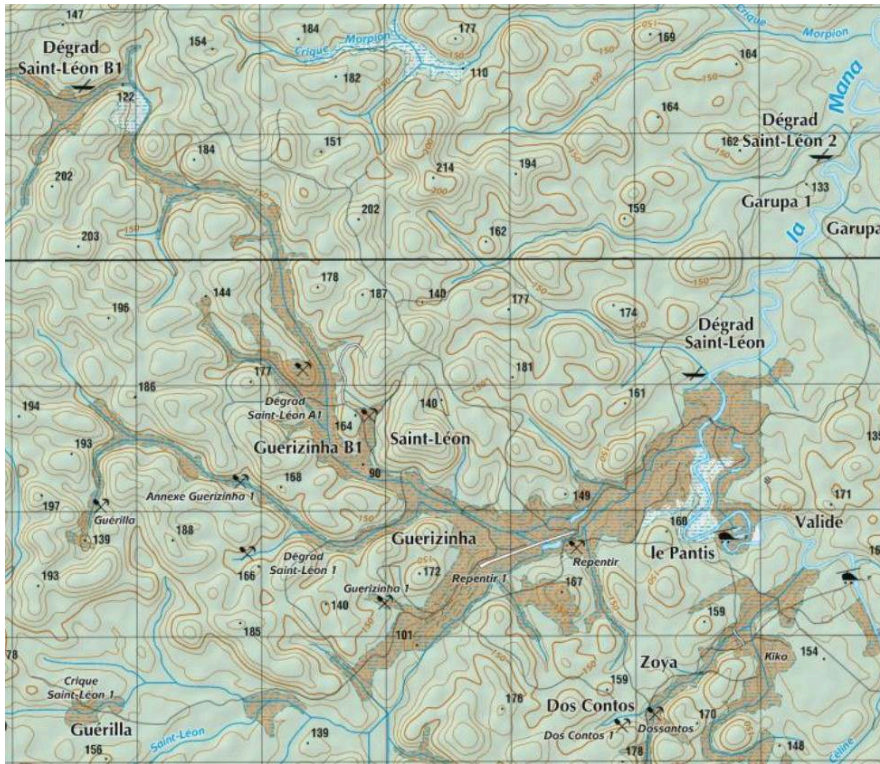
Formaliser l'informel ? L'influence actuelle des *garimpeiros* sur la toponymie

- 57 Comme on l'a déjà évoqué, le retour de l'orpaillage informel en Guyane sous la houlette des *garimpeiros* brésiliens a entraîné une réponse forte de l'État pour réprimer cette activité. Parmi les moyens mis en œuvre pour ce faire, un Observatoire des Activités Minières de Guyane (OAM) a été créé en 2008 pour faciliter le partage d'informations et rassembler sur un même serveur l'ensemble des données recueillies de façon éparse par

les différents services de l'État (Noucher *et al.*, 2021) : notes issues des écoutes radiophoniques de la gendarmerie, détection automatique par traitement d'images satellites de l'ONF, repérage terrain des Forces armées de Guyane, photo-interprétation à partir de prises de vues aériennes du Parc amazonien de Guyane, etc. Cet outil devait permettre de dresser un tableau de bord actualisé de la situation et faciliter l'intervention des forces de sécurité.

- 58 En 2010, à la demande des forces armées, l'IGN a entrepris la production rapide d'une couverture exhaustive de la Guyane au 1 : 50 000. Le délai de production fut particulièrement court pour un territoire de cette taille puisque la première feuille test a été validée en 2010 et la série complète terminée fin 2011 (Pausader *et al.*, 2012). Ce délai de production relativement court fait la fierté de l'Institut qui reconnaît, tout de même, dans sa lettre interne : "Il s'agit d'une cartographie relativement "expédiée" qui fait appel à un maximum d'automatismes et à un minimum de reprises interactives" (Loil, 2011, p. 11). Ce caractère expéditif est perceptible lorsqu'on parcourt la carte. Si la topographie et le réseau hydrologique sont sujets, sur plusieurs secteurs, à des incertitudes (Noucher, 2020b), la toponymie en est également discutable. En effet, afin de peupler les cartes de toponymes, l'IGN s'est tourné vers l'OAM, intégrant subrepticement dans ses feuilles des informations qui n'étaient au départ que le reflet de l'usage du territoire par l'orpaillage illégal.
- 59 Ainsi certaines dénominations, identifiées – parfois très approximativement – par les gendarmes à partir de leurs écoutes radios, ou utilisées par les forces armées pour leur intervention sur le terrain, se retrouvent donc sur les cartes officielles (figure 9), ce qui est d'autant plus étrange si l'on compare avec la prudence habituelle de l'Institut sur la toponymie¹⁴. On trouve donc ici un nouvel exemple du chassé-croisé entre les activités informelles et le contrôle étatique de l'espace, dans lequel les orpailleurs clandestins sont devenus bien malgré eux des sources pour la cartographie officielle.
- 60 Des toponymes brésiliens émaillent ainsi les zones exploitées par les *garimpeiros*, comme Mangal, Garupa, Dos Contos ou Mario. On trouve aussi Guérilla orthographié à la française, alors que ce toponyme a été inventé par les *garimpeiros* pour souligner un secteur dont l'histoire avait été particulièrement violente. Les déformations sont aussi fréquentes et les toponymes en question souvent mal orthographiés. Dos Santos est reproduit en Dossantos, et on trouve Guerizhina, qui n'existe pas en portugais et devrait en toute logique être mentionné comme *Guerrazinha* (petite guerre) ou *Guerrilha* ou encore *Guerrilha*. Enfin, on peut aussi mentionner la Villa dos Cretes, déformation de *Vila dos Crentes* (village des croyants, cette appellation désignant une communauté évangélique).

Figure 9 : Quand les appellations des *garimpeiros* et les points d'intérêt indexé par les militaires s'immiscent dans la cartographie officielle



Extrait de la carte au 1 : 50 000 sur la région du Dégrad Saint Léon.

Source : Géoportail de l'IGN - <https://www.geoportail.gouv.fr> [consulté le 27/01/2022]

- 61 Par ailleurs, une bonne partie des toponymes apparaît comme totalement fantasque d'un point de vue cartographique. On trouve ainsi très souvent autour des sites d'orpaillage des toponymes numérotés : Saül_1, Saül_2, Dégrad Roche A1, B1, C1, F1, G1, crrique Sikini A1 à E1 ou encore Sapokaï nord-ouest. En fait, les forces armées ont fourni à l'IGN l'intégralité de leur base de données, contenant notamment une série de points géolocalisés qui correspondent à des points d'intérêt pour leurs interventions (zones de pose pour hélicoptère, zones comprenant de nombreux chantiers, carrefours de voies de communication, etc.) et sont numérotés en série (figure 9). De son côté, l'IGN a intégré en masse l'ensemble de ces données, sans effort de filtrage. Les militaires sont aujourd'hui les premiers surpris de voir ces sites apparaître sur la carte et de constater que les indices ou index qu'ils ont renseignés rapidement - pour des finalités étroitement liées à leurs opérations et sans prétention d'exactitude - sont devenus des toponymes¹⁵. La Commission nationale de la toponymie admet l'erreur, mais considère que ces dénominations, puisqu'elles proviennent d'un ministère régalien, sont pleinement légitimes¹⁶. C'est sans doute pourquoi ils n'ont pas encore été remis en question jusqu'à présent¹⁷.
- 62 Pour autant, largement diffusées — des séries papier au Géoportail, ces données ont servi de sources pour d'autres produits cartographiques, notamment les cartes numériques au 1 : 100.000 (SCAN100) et au 1 : 500.000 (SCAN500) sorties en 2014, ainsi que l'édition papier de la carte au 1 : 400.000 (seule carte représentant l'intégralité de la Guyane). On voit bien ici comment les toponymes provenant des activités informelles

ont fait "boule de neige" dans la cartographie et comment l'orpaillage illégal a influencé la cartographie légale du territoire guyanais.

- 63 En dehors des cartes officielles de l'IGN, la toponymie des orpailleurs clandestins influe aussi subtilement sur les pratiques administratives. Dans le secteur de Dieudonné, la compagnie minière COREMA a ainsi demandé une AEX pour une zone dénommée crique Pioupiou, dont il y a fort à parier que le nom ne dérive pas des conscrits de jadis mais de "piu-piu", le nom donné par les *garimpeiros* brésiliens à leurs détecteurs de métaux. Le fait est que la zone est connue pour des gisements de pépites et que les *piupiuzeiros* (orpailleurs opérant avec des détecteurs) y ont été très actifs durant ces dernières décennies. Bonne mère, l'administration a validé la demande et, par la même occasion, le baptême de la crique, dont le nom n'apparaît pas (encore ?) sur les cartes IGN.

Conclusion : la participation des activités informelles à la construction du territoire officiel

- 64 L'influence de l'orpaillage informel et/ou illégal sur la formation du territoire guyanais est diverse et multiple. L'exploitation de l'or et les ruées de milliers de prospecteurs sur le plateau des Guyanes ont ainsi motivé un effort considérable d'exploration du territoire et des négociations avec les puissances voisines afin de clarifier les frontières – au détriment des thèses françaises. Mais l'orpaillage a aussi permis un certain peuplement de l'intérieur de la Guyane, ce que d'autres tentatives (exploitation du bois, collectes de produits forestiers, tentatives d'administration directe dans le cadre du territoire de l'Inini) n'ont pas réussi. Bien que les orpailleurs agissant dans ce cadre n'aient pas été formellement autorisés à s'implanter, ce peuplement a finalement été considéré comme légitime et l'activité a imposé sa marque sur le territoire, notamment au travers d'une toponymie qui a fini par entrer dans les cartes officielles. Cette production cartographique, réalisée à distance, a donc participé au processus de légitimation en accordant une place centrale aux signaux faibles en provenance des orpailleurs. Ce faisant, les agents de l'administration ont continué à invisibiliser l'occupation préalable du territoire par les Amérindiens et ont renforcé l'illusion d'un territoire neuf, à peine égratigné par la présence humaine.
- 65 L'explosion du *garimpo*, au début des années 2000 et sous l'impulsion de mineurs brésiliens, a relancé la dialectique entre activité informelle et contrôle étatique, et les chassés-croisés entre les deux parties se sont multipliés. L'un des éléments les plus symboliques de cette influence est sans doute l'apparition de toponymes en portugais sur les cartes officielles éditées par l'IGN, alors même que la commission nationale de la toponymie refuse de reconnaître les toponymes teko et wayãpi (Noucher, 2020b). Mais, au-delà de la toponymie, les manifestations sur le terrain de ces entrelacements entre formel et informel sont multiples et complexes. Si la carte est une "puissance d'objectivation" qui porte et produit des "schèmes organisateurs de la pensée" (Besse, 2010), l'exemple guyanais permet d'entrevoir cette performativité jusque dans sa matérialité : "l'effet de vérité des cartes" (Retailé, 1996) se manifeste ici par la reconnaissance et l'affirmation d'aménagements concrets. Ainsi, des infrastructures censées ne pas exister finissent par apparaître dans les cartographies officielles, ce qui donne un argument à ceux qui souhaitent les voir autorisées. Ce qui est sur la carte l'est en vertu d'un principe de réalisme en dépit d'un statut éventuellement illégal, mais la

présence sur la carte finit par conférer une légitimité qui peut se solder par une légalisation.

- 66 Le cas de l'intérieur de la Guyane permet donc d'analyser ce qui se passe dans les régions faiblement peuplées, dans lesquelles les États disposent d'un contrôle imparfait sur le territoire. Loin d'un principe simple d'action-réaction, dans lequel toute action informelle ou illégale entraînerait une réponse de l'État permettant de la contrôler, ce que l'on observe est une dialectique. Les activités informelles se nichent dans des secteurs où le tracé des frontières est approximatif, la connaissance du territoire faible et la toponymie inexistante, car elles y trouvent un espace de liberté permettant leur développement. Mais ce faisant, elles tendent à combler le vide physique et cartographique et à contaminer et orienter la construction du territoire, que ce soit en déclenchant ou en influençant l'imparfaite réponse de l'État ou en diffusant les connaissances qu'elles ont acquises sur le territoire.
- 67 La construction des grands espaces repose donc en partie sur un jeu entre des États qui voudraient contrôler leurs confins sans véritablement y arriver - et sont parfois fort heureux de pouvoir récupérer ce que les réseaux informels ont fait ou découvert - et des activités informelles qui veulent s'affranchir de leur tutelle pour de multiples raisons (financières, politiques ou philosophiques), mais qui peuvent aussi jouer leur jeu tant qu'elles y gagnent. Au cœur de la gouvernance des grands espaces, l'entrelacement de l'officiel et de l'officieux pourrait ainsi aller jusqu'à en constituer une composante élémentaire s'ajoutant aux quatre proposées par Le Tourneau (2020a).

BIBLIOGRAPHIE

- Amelot X., 2020, "La forêt primaire, image et imaginaire de la forêt pluviale", in : Noucher M., Polidori L. (eds), 2020, *Atlas critique de la Guyane*, Paris, CNRS Éditions, 108-109.
- Aning K., Amedzrator L., 2014, "Security in the Sahel: Linking the Atlantic to the Mediterranean", In: Alcaro R., Pirozzi N. (Eds.), *Transatlantic Security from the Sahel to the Horn of Africa*, Istituto Affari Internazionali (IAI), 59-70, [en ligne]. URL : <http://www.jstor.org/stable/resrep09866.9>
- Besse J.M., 2010, "Approches spatiales dans l'histoire des sciences et des arts", *L'Espace géographique*, Vol.39, No.3, 211-224.
- Blais H., 2004, "Du croquis à la carte : les îles des voyageurs dans le Pacifique au XIXe siècle et le blanc des mers du sud", in : Laboulais-Lesage I. (dir.), 2004, *Comblent les blancs de la carte. Modalité et enjeux de la construction des savoirs géographiques (XVIIe-XXe siècle)*, Presses Universitaire de Strasbourg, 145-172.
- Blancodini P., 2021, "Guyane française – Suriname : le tracé définitif de la frontière officiellement fixé sur 400 km", *brève de Géoconfluences*, mars 2021.
- Capdepuy V., 2021, *Chroniques du bord du monde. Histoire d'un désert entre Syrie, Irak et Arabie*, Paris, Payot.

- Carson D.B., Carson D.A., 2014, "Local economies of mobility in sparsely populated areas: Cases from Australia's spine", *Journal of Rural Studies*, Vol.36, 340-349.
- Desbois H., 2015, *Les mesures du territoire : aspects techniques, politiques et culturels des mutations de la carte topographique*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib.
- Desplat C., 2002, "Les caractères originaux de la contrebande dans les Pyrénées occidentales à l'époque moderne", *Frontières. Actes du 125e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, "L'Europe", Lille, Paris, Éditions du CTHS, 201-218.
- Durville E., Le Tourneau F.M., 2022, "Avantages et limites de l'utilisation des forces armées dans la répression d'une activité illégale : l'opération Harpie et l'orpaillage clandestin en Guyane française", *Notes de recherche conjointes de l'IRSEM*.
- Fleury M., Alupki T., Opoya A., Aloïké W., 2016, "Les Wayana de Guyane française sur les traces de leur histoire", *Revue d'ethnoécologie*, Vol.9, [en ligne]. URL : <https://journals.openedition.org/ethnoecologie/2711>
- Geiger D., 2009, *Turner in the Tropics: The Frontier Concept Revisited*, thèse de doctorat, Université de Lucerne.
- Granger S., 2011, "Le Contesté franco-brésilien : enjeux et conséquences d'un conflit oublié entre la France et le Brésil", *Outre-mers*, Tome 98, No.372-373, 157-177.
- Granger S., 2012, *La Guyane et le Brésil, ou la quête d'intégration continentale d'un département français d'Amérique, les enjeux d'une coopération transfrontalière nord-sud*, Thèse de doctorat, Université Sorbonne Nouvelle.
- Granger S., 2020a, "Les cartes de la Guyane dans la bande", in : Noucher M., Polidori L. (eds), 2020, *Atlas critique de la Guyane*, Paris, CNRS Éditions, 268-269.
- Granger S., 2020b, "Le pouvoir des cartes des manuels scolaires", in : Noucher M., Polidori L. (eds), 2020, *Atlas critique de la Guyane*, Paris, CNRS Éditions, 276-279.
- Grenand P., Davy D., 2020, "History and ethnohistory of ancient settlements", in : Odonne G., Molino J.F., *Methods in Historical Ecology: Insights from Amazonia*, Routledge, 133-139.
- Grenand P., Grenand F., Joubert P., Davy D., 2017, "Pour une histoire de la cartographie des territoires teko et wayâpi (Commune de Camopi, Guyane française)", *Revue d'ethnoécologie*, 3007, [en ligne]. URL : <https://journals.openedition.org/ethnoecologie/3007>
- Grevsmühl S., 2017, "Visualizing the global environmental", *Geo: Geography and Environment*, Vol.4, No.1, 1-4, [en ligne]. URL : <https://rgs-ibg.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/geo2.35>
- Harley J.B., 2001, *The New Nature of Maps essays in historical cartography*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- Heemskerk M., Eelco J., Pratley P., 2021, *The final frontier of Malaria control and elimination Assessment of mobile migrant population size, demographics, turnover, movement, and priority health needs*, KIT Technical report, Amsterdam, Royal Tropical Institute.
- Hurault J.M., Sarotte M., 1953, *Le contesté du Maroni*, Paris, IGN.
- Hurault J.M., 1972, *Français et Indiens en Guyane : 1604-1972*, Paris : Union générale d'éditions.
- IEDOM, 2022, *Guyane, rapport de conjoncture économique 2021*, Cayenne, IEDOM.
- Jacob T., 2018, *De la conservation en Amazonie : Norme environnementale et démocratie territoriale à l'heure du « Faire mieux avec moins »*, thèse de doctorat, EHES.

- Jolivet M.J., 1982, *La question créole essai de sociologie sur la Guyane française*, collection Mémoires No.96, Bondy, ORSTOM.
- Laboulais-Lesage I. (dir.), 2004, *Comblant les blancs de la carte. Modalités et enjeux de la construction des savoirs géographiques (XVIIe-XXe siècle)*, Presses Universitaires de Strasbourg.
- Lamaison D., 2020, "Des frontières oubliées : la Guyane Kali'na", in : Noucher M., Polidori L. (dir.), 2020, *Atlas Critique de la Guyane*, Paris, CNRS Éditions, 42-43.
- Lanni D., 2015, *Atlas des contrées rêvées*, Paris, Arthaud.
- Le Tourneau F.M., Greissing A., 2013, *Le Jari, géohistoire d'un grand fleuve amazonien*, Rennes, PUR.
- Le Tourneau F.M., 2020a, "Sparsely populated regions as a specific geographical environment", *Journal of Rural Studies*, Vol.75, 70-79, [en ligne]. URL : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0743016718315134>
- Le Tourneau F.M., 2020b, *Chercheurs d'or : l'orpaillage clandestin en Guyane française*, Paris : CNRS Éditions.
- Le Tourneau F.M., 2020c, "Le « système garimpeiro » et la Guyane : l'orpaillage clandestin contemporain en Amazonie française", *Les Cahiers d'Outre-Mer*, No.282, 263-290.
- Le Tourneau F.M., 2021, "La frontière ? Quelle frontière ? La dynamique transnationale de l'orpaillage clandestin en Guyane française", *IdeAs - Idées d'Amérique*, No.18, [en ligne]. URL : <https://journals.openedition.org/ideas/11295>
- Le Tourneau F.M., 2022, "'It's Not for Everybody': Life in Arizona's Sparsely Populated Areas", *Annals of the American Association of Geographers*, [en ligne]. URL : <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/24694452.2022.2035208>
- Le Tourneau F.M., 2019, *L'Amazonie, histoire, géographie, environnement*, Paris, CNRS Éditions.
- Lebedeff M.V., 1936, "Une mission d'études géologiques et minières en Guyane-inini", *Annales des Mines*, 13^e série, Mémoires Tome IX.
- Levat D., 1902, *La Guyane française en 1902*, Paris, Imprimerie universelle.
- Lézy E., 2000, *Guyane, Guyanes, Une géographie « sauvage » de l'Orénoque à l'Amazone*, Mappemonde, Belin.
- Lohier M., 1952, "Impressions de voyage de Cayenne à Saül", *Parallèle*, Vol.5, No.3.
- Loil P., 2011, "E793 : la nouvelle cartographie de la Guyane", *Échanger, mensuel interne de l'IGN*, No. 228.
- Lonsdale R., Holmes J. (eds.), 1981, *Settlement Systems in Sparsely Populated Regions. The United States and Australia*, New York, Pergamon
- Mam Lam Fouck S., 1999, *La Guyane française au temps de l'esclavage*, Matoury, Ibis Rouge.
- Martins L., Driver F. (eds), 2005, *Tropical Visions in an Age of Empire*, University of Chicago Press.
- Maurice E., 2020, "Une école malgré tout dans le Territoire de l'Inini (1930-1960)", *Cahiers des Amériques latines*, No.93, 49-71
- May A., 2007, *Guyane française l'or de la honte*, Paris, Calmann-Lévy.
- Meira S., 1975, *Fronteiras sangrentas*, Rio de Janeiro , Ed. Gráf, Luna.
- Melun G., Le Bihan M., 2020, *Histoire et impacts environnementaux de l'orpaillage en Guyane : clefs de compréhension des tensions actuelles*, Paris, Office français de la biodiversité.

- Mercier G., 2009, "La géographie de Paul Vidal de La Blache face au litige guyanais : la science à l'épreuve de la justice", *Annales de Géographie*, No.667, 294-317, Paris.
- Mestre M., Rostan P. *et al.*, 2017, *Projet minier de la montagne d'or*, Bègles, INRAP
- Molino J.F., Mestre M., Odonne G., 2017, "La biodiversité de l'Amazonie, héritage des Précolombiens ?", *La Recherche*, Vol.527, 67-71.
- Noucher M., Polidori L., 2020, *Atlas critique de la Guyane*, Paris, CNRS Éditions.
- Noucher M., 2020a, "La carte au 50 000e : de la couverture homogène au patchwork de données", in : Noucher M., Polidori L. (éds), 2020, *Atlas Critique de la Guyane*, Paris, Éditions CNRS, 88-89.
- Noucher M., 2020b, "The Place Names of French Guiana in the Face of the Geoweb: Between Data Sovereignty, Indigenous Knowledge, and Cartographic Deregulation", *Cartographica: The International Journal for Geographic Information and Geovisualisation*, University of Toronto Press, Vol.55, No.1, 15-28.
- Noucher M., Le Tourneau F.M., Gautreau P., 2021, "Data-driven remote governance of sparsely populated areas: measurement and commensuration of wildcat gold mining in French Guiana", *GeoJournal*, [en ligne]. URL : <https://link.springer.com/article/10.1007/s10708-021-10486-3>
- Orru J.F., 2001, "Annexe 12. Inventaire historique de l'activité d'orpaillage en Guyane française", in : Carmouze J.P., Lucotte M., Boudou A ? (Éds.), *Le mercure en Amazonie : Rôle de l'homme et de l'environnement, risques sanitaires*, Marseille, IRD Éditions, 409424.
- Palacios D.A.R., 2020, "A história da cartografia amazônica", *Terra Brasilis (Nova Série)*, Vol.14, [en ligne]. URL : <https://journals.openedition.org/terrabrasilis/7828?lang=en>
- Pausader M., Campagne P., Breton L., Blaquièrre D. *et al.*, 2012, "Le projet RGG (Référentiel Géographique Guyanais) de l'IGN : un nouveau référentiel géographique pour la Guyane", *Symposium SELPER*, Cayenne.
- Petot J., 1986, *L'or de Guyane, son histoire, ses hommes*, Paris, éditions Caribéennes.
- Petot J., 1993, *Histoire contemporaine de l'or en Guyane*, Paris, l'Harmattan.
- Polidori L., 2020, "La géométrie du territoire guyanais : un défi pour le cartographe", in : Noucher M., Polidori L., *Atlas critique de la Guyane*, CNRS Éditions, 92-93.
- Retaillé D., 1996, "La vérité des cartes", *Le Débat*, Vol.5, No.92, 87-98.
- Ricard A., 2000, *Voyages de découvertes en Afrique : anthologie, 1790-1890*, Paris, Robert Laffont.
- Rodier M., 1908, *Discours à l'ouverture de la session ordinaire du conseil général le 4 décembre 1908*, Cayenne, imprimerie du gouvernement.
- Rostain S., 2021, *La forêt vierge d'Amazonie n'existe pas*, Éditions Le Pommier.
- Rouard de Card E., 1897, *Le différend franco-brésilien relatif à la délimitation des Guyanes*, Paris, A. Pedone.
- Ruelle B., Guirado J., 2020, "Le mythe de la richesse du foncier étatique", in : Noucher M., Polidori L. (éds), 2020, *Atlas Critique de la Guyane*, Paris, Éditions CNRS, 246-247.
- Strobel M.B., 2019, *Les gens de l'or*, Paris, Plon.
- Vignon R., 1985, *Gran Man Baka*, Éditions Davol.

NOTES

1. Voir par exemple la célèbre carte à l'iconographie foisonnante de Jocondius Hondius (1598).
2. L'expression, citée par (Maurice, 2020), est de René Grébert, inspecteur des Eaux et Forêts qui produit, en 1935, une Étude générale de la région du Maroni, disponible aux Archives nationales d'outre-mer, à Aix-en-Provence.
3. Embarcations qui draguent les sédiments du fond des cours d'eau et les passent sur une série de rampes de lavage pour en extraire un concentré aurifère.
4. Les auteurs remercient Stéphane Granger pour cette précision et ses informations sur le contesté.
5. Rampe de lavage garnie de différents pièges afin de séparer les paillettes d'or.
6. Discours du gouverneur de Guyane Picanon, le 27 juillet 1906
7. Le fait qu'on ait utilisé le nom de ce cours d'eau, alors que la zone en question comprend bien d'autres fleuves majeurs, dit assez que la question de l'orpaillage a joué dans la création de cette nouvelle délimitation administrative, puisque l'Inini a été au centre d'une ruée vers l'or dans les années 1900.
8. Loi n° 51-1098 du 14 septembre 1951
9. Décret n° 69-261 du 17 mars, portant réorganisation administrative du département de la Guyane.
10. Un amendement de 1934 avait notamment créé un statut d'autorisation plus souple qui avait permis la légalisation de la plupart des orpailleurs (Jolivet, 1982).
11. Du fait de la parité fixe instituée par les accords de Bretton Woods.
12. La recomposition de la forêt étant lente, il en subsiste cependant des traces bien des années après leur abandon.
13. Dans un article publié dans *Cartographica* en 2020, nous avons proposé une analyse détaillée des arguments avancés par la Commission Nationale de la Toponymie (CNT) pour justifier son refus d'intégrer ces toponymes autochtones et expliqué comment des plateformes alternatives comme OpenStreetMap permettent de contourner ces blocages institutionnels (Noucher, 2020b).
14. Notamment l'inclusion de toponymes amérindiens, voir section précédente et Noucher (2020b).
15. Entretien avec le Bureau Intelligence J2 du Haut Commandement aux Forces armées de Guyane (COMSUP), Cayenne, le 18 mai 2018.
16. Entretien avec Pierre Jaillard, Président de la Commission nationale de la toponymie, Paris, le 21 février 2018.
17. Un "tamisage" est cependant en cours, selon l'expression d'un fonctionnaire de la Préfecture en charge de ce dossier (entretien février 2022).

RÉSUMÉS

Les grands espaces, ou régions faiblement peuplées, se distinguent par une série de caractéristiques spécifiques et notamment par un contrôle incomplet de la part des États. Cela ouvre des brèches pour l'exercice de pratiques qui, si elles sont ou illégales ou à la limite de la légalité, apportent des ressources économiques, des connaissances sur les territoires concernés et participent finalement à la domination, voire à la conquête des zones concernées par les États. Bien qu'invisibles ou réprimées, ces activités informelles influencent donc, directement ou

indirectement, la construction officielle, symbolique et matérielle du territoire. Cet article analyse la pratique de l'orpillage en Guyane selon cette perspective. En analysant le jeu dialectique entre contrôle formel du territoire et exploitation informelle des ressources, il met en relief la contribution des activités informelles à l'exploration, à la formation des frontières et à la gouvernance de l'intérieur de ce territoire français d'Amérique du sud.

Sparsely populated areas are often characterized by incomplete territorial control by governments. This creates opportunities for informal and/or illegal activities, which can lead to the economic exploitation of the territories, paving the way for political domination or territorial conquest. Although these activities may not be officially recognized or accepted, they play a significant role in the symbolic, material, and economic construction of sparsely populated territories. This paper examines the case of informal gold mining in the interior of French Guiana, an overseas territory of France, through this perspective. Based on a detailed analysis of the interplay between formal territorial control by the government and informal exploration of natural resources by wildcat actors, it highlights the ways in which informal activities can shape the development and governance of these territories.

Los grandes espacios, o regiones escasamente pobladas, se distinguen por una serie de especificidades y en particular por un control parcial por parte de los Estados. Lo anterior permite el ejercicio de prácticas ilegales o que bordean el límite. Además, tales actividades generan recursos económicos, conocimientos en los territorios donde se emplazan y propician la dominación, o incluso conquista de las áreas que deberían estar bajo el alero del Estado. Invisibles o reprimidas, estas actividades informales influyen, directa o indirectamente, en la construcción oficial, simbólica y material del territorio. En tal línea, este artículo analiza la práctica de la explotación de oro en la Guyana desde esta perspectiva. Analizando el juego dialéctico entre el control formal del territorio y la explotación informal de los recursos, se pone en manifiesto la contribución de las actividades informales en la exploración, una formación de fronteras y la gobernanza en este territorio francés de Sudamérica.

INDEX

Palabras claves : Guayana Francesa, informalidad, gobernanza, geografía histórica

Keywords : French Guiana, informal, governance, geohistory

Mots-clés : Guyane française, informel, gouvernance, géohistoire

AUTEURS

FRANÇOIS-MICHEL LE TOURNEAU

Directeur de recherche au CNRS, UMR 8586 PRODIG, francois-michel.le-tourneau[at]cnrs.fr

MATTHIEU NOUCHER

Chargé de recherche au CNRS, UMR 5319 PASSAGE, matthieu.noucher[at]cnrs.fr